

Séance du conseil communal
du 29 octobre 2013

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux (M. Fontannaz, excusé), à M. Cherbuin, directeur de l'Arcam, ainsi qu'à la presse et au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 41 conseillères et conseillers, 4 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La lecture de l'ordre du jour n'étant pas demandée, Mme Despland ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à une large majorité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 12 juin 2013 est faite par la secrétaire, Mme Diana-Alice Ramsauer. Mme Despland remercie la secrétaire pour sa lecture et Mme Céline Käser pour sa rédaction. Suite à cette lecture, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à mains levées à une large majorité.

Mme Despland lit le courrier adressé par l'Association du tir cantonal vaudois qui informe les membres du conseil communal de l'organisation du 9^e tir cantonal vaudois à L'Isle en septembre 2014.

Point 2 Préavis 04/2013 - Projet de Centre Aquatique Région Morges
Demande de crédit global d'un maximum de CHF 11'000.00

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Stocker, rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis 04/2013 vient lire son rapport.

M. Böhlen, rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport.

A la demande de la commission chargée d'étudier le préavis 04/2013, M. Cherbuin est invité à présenter le projet au nom de l'ARCAM. Mme Despland le remercie pour son exposé.

La discussion sur le projet de Centre Aquatique Région Morges est ouverte.

Mme Vantalou relève que les piscines couvertes les plus proches sont au Sentier ou à Lausanne. Un centre aquatique en région morgienne reste donc un projet local qu'il faut

soutenir, d'autant plus qu'il s'agit de la sécurité de tous de savoir nager et d'exercer une activité physique.

M. Denis Baudat s'interroge au sujet des différents chiffres énoncés dans les rapports de commission : 45 millions de francs pour la commission ad'hoc, contre 15 millions de francs pour la commission des finances.

M. Cherbuin répond que les deux montants sont correctes mais ne se réfèrent pas aux mêmes coûts : les 45 millions représentent les coût totaux (15 millions à charge du privé, 15 millions assurés par la commune de Morges et 15 millions à charge des communes).

M. Dagaëff demande des précisions concernant la structure de la SA. En effet, selon lui, le droit de parole et de vote est proportionnel aux parts investies dans le projet. La commune de L'Isle n'aurait donc que très peu de pouvoir décisionnel, d'autant qu'aucun représentant de L'Isle ne pourrait faire partie du conseil d'administration.

M. Cherbuin confirme qu'il serait difficile pour L'Isle d'avoir un représentant dans le conseil d'administration. Par ailleurs, ceux-ci sont choisis pour leurs compétences professionnelles en rapport avec le projet (formation juridique, économique etc.) et non pour leur appartenance à une municipalité ou à un conseil communal. En contribuant financièrement au centre aquatique, la commune de L'Isle bénéficierait pourtant d'un droit de parole tout au long des travaux.

Mme Delabays s'interroge sur le coût des entrées au centre aquatique, notamment pour les familles et les écoles.

M. Cherbuin ne peut donner de chiffre encore précis concernant les entrées, car le projet du centre aquatique n'est pas encore abouti. Se référant aux entrées demandées au centre aquatique de Locarno, cela reviendrait à 11.- CHF pour les non-membres et à 8.- CHF pour les membres.

M. Stocker tient à souligner que cette piscine est un projet qui concerne tout le district de Morges. Il est fédérateur et cela est une preuve de solidarité que de le soutenir.

M. Eric Hostettler ajoute que, malgré les différentes dépenses auxquelles la commune de L'Isle aura à faire face ces prochains temps, il est important de soutenir les projets visionnaires. Morges est une commune stratégique, autant pour les infrastructures que pour sa proximité au lac. Malgré cela, une telle commune ne peut pas supporter toutes les charges financières d'un tel projet, d'autant plus que cela profitera à toute la région. Le même problème se posera aussi pour L'Isle dans un avenir proche, lorsqu'il faudra rénover la buvette du terrain de football; il se demande si la commune de L'Isle devra payer tous les frais alors que d'autres communes profitent des infrastructures. De plus, selon lui, on ne peut pas laisser les entreprises privées tout financer. Le risque serait de perdre le contrôle sur le projet et que le centre devienne une sorte de « Wellness ».

Mme Schafroth s'interroge sur la participation financière future de la commune de L'Isle pour la réalisation du projet.

M. Cherbuin répond qu'aucun chiffre ne peut être encore formulé. Différents critères seront pris en compte : l'éloignement des communes, la capacité financière, les écoles intéressées à y donner leurs cours de natation etc. Les données financières, ainsi que les délais de construction seront donnés lorsque le projet sera complet.

M. Böhlen se demande si la participation financière au projet ne suit pas simplement une règle de trois : si 15 millions doivent être trouvés et que la pré-étude se chiffre à 11'000 CHF, approximativement cela revient à plusieurs centaines de milliers de francs de participation.

M. Cherbuin complète le constat en ajoutant qu'il faudra également prendre en compte le nombre d'habitants par commune et qu'en conséquence, on ne peut pas résonner ainsi.

M. Dagaëff demande des précisions au sujet de la situation de Locarno, notamment concernant la répartition des bénéficiaires. Il s'inquiète que ceux-ci reviennent intégralement au privé alors que le financement a été incombé aux communes.

M. Cherbuin répond que le plafond déficitaire sera fixé contractuellement entre les privés et les communes et que tout sera évidemment mis en œuvre pour rendre le projet viable à long terme.

M. Gruaz se rallie à la conclusion exprimée par la commission des finances puisque la commune de L'Isle devra bientôt faire face à de gros investissements. De plus, il se demande, si la commune de Morges serait prête également à financer une buvette au Mollendruz.

M. Dagaëff souhaite connaître auprès de qui les études ont été faites et comment elles ont été menées.

M. Cherbuin répond que plusieurs groupes de travail ont été constitués, notamment depuis 2009 et le projet avait été présenté aux divers clubs régionaux par M. Livet et Mme Gorrite.

M. Jürg Hostettler soulève la question des sports saisonniers. La piscine est un sport ou un loisir d'été, il n'est donc pas utile de devoir chauffer des centaines de litres d'eau en plein hiver. Lors des périodes froides, les familles, les écoliers et les particuliers ont la possibilité de faire du ski. Un investissement dans ce projet de loisir n'est donc pas une nécessité.

Mme Delabays répond que la nage et plus généralement le sport n'est pas seulement une question de loisir mais également une nécessité pour la santé.

M. Chollet soulève la question de la péréquation (répartition des charges et subventions par habitant). Les différentes communes ne reçoivent pas les mêmes sommes par habitant. Par exemple, L'Isle reçoit en moyenne environ 180.- CHF par habitant alors que Morges touche autour des 1'000.- CHF par habitant, ce qui représente environ 10

millions au total. Les sommes à disposition pour les infrastructures de ce genre ne sont donc pas du tout les mêmes entre les communes.

M. Dagaëff prend la parole pour ajouter qu'il ne soutient pas le projet, vu le peu de pouvoir que la commune de L'Isle aura tout au long des travaux.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est rejeté à main levée (31 voix contre, 6 voix pour et 3 abstentions).

Point 3 Préavis 05/2013 Adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Gruaz, rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis 05/2013 vient lire son rapport.

M. Böhlen, rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport.

La discussion sur l'adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales est ouverte.

M. Rosat s'interroge sur la nécessité de discuter de ce préavis puisque c'est une loi déjà acceptée au niveau cantonal.

La présidente, Mme Despland confirme que c'est une loi cantonale, mais que ce sont aux communes de fixer le montant des subventions, puisqu'actuellement, la seule contrainte législative revient à imposer une subvention encore non chiffrée.

M. Rosat intervient pour s'interroger sur le bien fondé d'une subvention concernant les études musicales.

Le syndic, M. Nicolas répond que c'est le peuple qui a accepté cette loi et qu'il ne s'agit pas ici de remettre en cause ce vote démocratique, mais de fixer le montant des subventions.

M. Cloux soutient ce règlement d'application puisqu'il aide les familles à pouvoir offrir à leurs enfants des cours de musique de qualité et qu'il protège les communes en fixant un montant de subvention échelonné.

Mme Schaffroth souhaite savoir si la performance des élèves est également vérifiée.

M. Cloux informe que les élèves doivent passer des examens en moyenne une fois par année et qu'à cette occasion, la performance est évaluée. En cas de mauvais résultats, les subventions peuvent être supprimées.

M. Chollet ajoute que lorsqu'une loi est votée, un règlement d'application doit généralement être mis en place.

La parole n'étant plus demandée, le règlement concernant le subventionnement des études musicales est accepté à la majorité (30 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention).

Point 4 **Préavis 06/2013** Arrêté d'imposition 2014

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Böhlen, rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport.

La discussion sur l'arrêté d'imposition 2014 est ouverte.

Mme Schaffroth intervient pour souligner que l'impôt foncier passerait de 0.8 à 1.0 pour mille en cas d'acceptation de ce préavis. Le Syndic, M. Nicolas répond que la commune de L'Isle ne fait que s'adapter à la moyenne cantonale qui est de 1 point d'impôt.

La discussion n'étant plus demandée, le préavis concernant l'arrêté d'imposition 2014 est accepté à la majorité (33 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions).

Point 5 **Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours**

- Etude du séparatif : Des carottages ont été effectués afin de définir la qualité du sous-sol. L'étude révèle des matériaux mouvants. Des fouilles avec étaiyages auront donc lieu. Ce procédé sera onéreux et le chantier, actuellement séparé en deux zones, sera probablement séparé en trois. De plus, deux stations de relevage sont à l'étude, l'une à eau usée et l'autre pour l'eau claire.
- CAD : Une étude est en cours pour décider de l'avenir du CAD. Il sera soit vendu à une société d'énergie, soit transformé en SA, ou fonctionnera sous le système actuel.
- Parc naturel régional : La Municipalité invite tout un chacun à visiter le site internet du parc et à s'engager en tant que volontaire pour le suivi des dossiers. La Municipalité se tient à disposition pour toute question complémentaire.
- Plan général d'affectation : Le dossier envoyé en consultation pour le PGA comporte de nombreuses contraintes. Le budget de 100'000 CHF fixé en 2008 arrive à son terme. La Municipalité se verra dans l'obligation de transmettre un préavis complémentaire pour rallonger ce budget.
- M~~V~~CL: Lors de sa visite de contrôle du 18 octobre dernier, la Confédération, le Canton et l'ECA confirme le début des travaux ainsi que le partage des différentes subventions.

Point 6 **Communications du bureau**

- Date du prochain conseil communal 2013 : **Mardi 10 décembre 2013**
- Les vacances des commissions sont dorénavant versées par virement électronique. Le bureau a modifié sa liste de décompte d'heures pour obtenir les numéros IBAN ou CCP. Le détail des séances n'est pas nécessaire, seul le nombre d'heures totales par membre est demandé.

Point 7 **Communications de la Municipalité**

- Radar mobile : un radar éducatif a été installé à L'Isle (rue du Levant et quartier des Tigneuses) et Villars-Bozon pendant une semaine en août dernier. La municipalité transmet les relevés du TCS. Les résultats n'inquiétant pas ce dernier, il n'est pas jugé nécessaire de prendre des mesures pour le moment.

- Passage piétons de la route du Mollendruz : une pré-étude a été demandée par la Municipalité. En accord avec le voyer de l'Etat, elle a refusé le projet. Actuellement, la Municipalité étudie la possibilité d'installer un giratoire au carrefour entre le Grütli et les Belles Fontaines.
- Vestiaires du terrain de foot : des travaux de rénovation des vestiaires du terrain de foot de L'Isle sont prévus. Le coût total est estimé entre 7'000 à 10'000 CHF.
- Co-achat de bâtiment : la Municipalité négocie avec Armasuisse l'achat d'un ancien bâtiment de l'armée situé sur la route du Mollendruz. Il serait partagé avec la commune de Mont-la-Ville. Les locaux seront utilisés pour le stockage des archives communales des deux communes.
- Mise de bois communal : elle aura lieu à l'Hôtel de la Balance le 1^{er} novembre à 20h15.

Point 8 Propositions individuelles

Mme Despland cède la parole à M. Daniel Pasche, vice-président, pour ce point de l'ordre du jour.

Trajet du bus à l'école : sécurité des élèves

Mme Despland interpelle la Municipalité sur sa responsabilité concernant la sécurité des élèves pendant le trajet allant de la sortie du bus à l'école. Si la situation est tolérable pour les élèves des classes du Château de L'Isle - présence de nombreux professeurs, de plusieurs parents à l'arrêt du bus, du secrétariat communal et de celui de l'ASISEVV - il en est tout autre pour la classe de Villars-Bozon. L'organisation des trajets de bus pour l'année scolaire 2013-2014 fait que les enfants âgés entre 4 et 6 ans se trouvent sans surveillance chaque matin et chaque après-midi pendant une dizaine de minutes. Mme Despland demande à la Municipalité d'intervenir très rapidement pour protéger nos enfants de la circulation, d'une blessure ou malaise ou d'enlèvement. Consciente que le risque zéro n'existe pas, Mme Despland se refuse à fermer les yeux en espérant échapper à tout malheur. La municipalité confirme être responsable d'assurer la sécurité des élèves lors des transitions bus-classe. Une solution sera mise en place, en particulier à Villars-Bozon où la route est proche et où aucun lieu approprié n'est mis à disposition.

Postulat en vue de commémorer deux personnalités marquantes de l'Histoire qui ont vécu dans notre village.

Mme Vantalon attend toujours la réponse de la Municipalité sur ce postulat. Jean de Léry étant mort en 1613 à L'Isle, elle propose de profiter de cette année commémorative pour organiser un évènement. M. Fontannaz donnera sa réponse lors du prochain conseil.

M. Gruaz annonce qu'une marche populaire de l'itinéraire européen « Sur les pas des Huguenots » passera par L'Isle. Cela serait, en conséquence, intéressant de lier les deux évènements, puisque la commune sera un lieu de passage.

CAD

M. Dagaëff relève une gestion difficile des travaux de raccordement au CAD d'un bâtiment privé à la rue du Château, notamment sur les horaires tolérés en soirée et le samedi. Il demande à la Municipalité quelle est sa part de responsabilité, quels règlements s'appliquent aux travaux communaux et si elle a un droit de regard

concernant les entreprises choisies ainsi que les normes sociales suivies. La Municipalité informe le conseil n'avoir aucune responsabilité dans ce cas-là, car elle a autorisé un privé à se raccorder au CAD à ses frais. Mme Vantalon s'interroge sur cette dérogation et s'inquiète des conséquences. M. Dagaëff aimerait savoir comment cette décision se justifie et ce d'autant plus que le conseil a dernièrement voté une demande extra budgétaire pour le rachat d'une conduite privée et le solde de l'extension du réseau dans le quartier de la Ville. Mme Vantalon insiste pour que les conditions et frais de raccords au CAD soient clarifiés.

Etat des routes

M. Chollet demande à la Municipalité de remettre en état le chemin de traverse qui relie la route du Levant et la rue de la Ville. En parallèle, M. Tardy ajoute que beaucoup de trous sont également à reboucher dans le parterre du château.

Utilisation de places de parc

M. Stocker demande s'il y a un règlement d'utilisation pour les places de parc du Mollendruz. La Municipalité répond qu'aucune législation particulière n'est prévue pour ce cas. M. Fontannaz se penchera sur le sujet.

Herbicides

M. Gruaz met en garde contre l'utilisation d'herbicides sur certaines surfaces, notamment dans le bas du parc du château, ces produits se retrouvant ensuite dans la Venoge par lessivage des eaux de surface et produisant des effets inesthétiques aux abords de ce monument historique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président, Daniel Pasche, remercie l'assemblée. La séance est levée à 23h00.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire



Isabelle Despland

Diana-Alice Ramsauer